

A.R.C

Au capital de 2 000 Euros

Siège Social :

10 RUE SOUBISE

93 400 SAINT OUEN

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 14 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 14 juin à 12 heure, l'Associé Unique Mr **AZHAR ALI ABBAS** convoque une assemblée générale,

Présidence de la séance :

L'assemblée est présidée par Mr AZHAR ALI ABBAS en sa qualité de gérant.

Ordre du jour :

1. Modification de l'objet social ;
2. Mise à jour corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs pour formalités.

1. Modification de l'objet social

Le président rappelle à l'assemblée la nécessité de modifier l'objet social de la société afin d'étendre les activités ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 2 -- Objet

La société a pour objet :

Nettoyage

Travaux de démolition

Travaux d'isolation

Travaux de platerie

Travaux de menuiserie métallique et serrurerie

Travaux de revêtement des sols et des murs

Travaux de menuiserie bois et pvc

Travaux de peinture et vitrerie

Travaux d'installation électrique sur la voie publique

Travaux électrique sur la voie publique

Travaux de couverture par éléments

Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

Travaux d'installation d'eau

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tout autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

2. Mise à jour corrélative des statuts

L'assemblée décide de mettre à jour les statuts de la société afin de refléter cette modification de l'objet social.

3. Pouvoirs pour formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives ou autres, notamment le dépôt et la publication au greffe du tribunal de commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée..

Fait à Paris

En deux exemplaires originaux.

le 14 juin 2025

AZHAR ALI ABBAS